

**COMMUNE DE SEEZ
CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE**

.....
SEANCE DU : 11 AVRIL 2025

DATE DE CONVOCATION : 4 AVRIL 2025

Président : Lionel ARPIN

**Présents : Christelle BRIU, Christine CLEMENT, Doris POUPLET, Odile MONTEIRO,
Michèle FERRARIS, Marie-Claude SORREL.**

Absents excusés : Marie-Noëlle MOUSSELLARD, Serge COCHET

Nombre de membres en exercice : 9 / Présents : 7 / Votants : 6

**APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2024 :
BUDGET ANNEXE CCAS**

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L. 5212-1 et suivants,

Vu le décret n° 1587 du 29 décembre 1962 portant règlement général sur la comptabilité publique,

Vu la délibération du conseil municipal en date du 10 avril 2024 approuvant le budget primitif,

Considérant que le conseil d'administration doit se prononcer avant le 30 juin de l'année N+1 sur l'exécution de la comptabilité administrative tenue par Monsieur le Président,

Considérant que, pour ce faire, Monsieur le Président doit quitter la séance et être remplacé par Madame Marie-Claude SORREL,

Considérant que le compte de gestion adopté préalablement fait ressortir une identité d'exécution d'écritures avec le compte administratif,

Monsieur le Président rappelle qu'à Seez, le compte administratif est voté avant le vote du budget, ce qui permet d'intégrer le résultat.

Le compte administratif se présente formellement de la même manière que le budget pour permettre des comparaisons.

Le compte administratif est le bilan financier de l'ordonnateur. Il permet de contrôler la gestion de la commune, ainsi de vérifier que les dépenses annoncées lors du budget primitif sont bien celles réalisées.

Monsieur le Président passe la parole à Madame Marie-Claude SORREL pour la présentation et le vote du compte administratif 2024.

Madame Marie-Claude SORREL présente les comptes :

Fonctionnement

Mandats émis	29 183.62	Euros
Titres émis	34 377.75	Euros
Résultat positif de l'exercice	5 194.13	Euros
Résultat positif reporté de 2023	15 740.17	Euros

Résultat de clôture de fonctionnement positif de 20 934,30 Euros

Investissement

Mandats émis	0,00	Euros
Titres émis	0,00	Euros
Résultat de l'exercice	0,00	Euros
Résultat positif reporté de 2023	149.99	Euros

Résultat de clôture d'investissement positif de 149.99 Euros

Soit un résultat global positif de clôture de l'exercice 2024 de 21 084,29 euros

Aucun reste à réaliser en investissement n'est repris sur le budget 2025.

Conformément aux textes, Monsieur le Président quitte la salle. Madame Marie-Claude SORREL est élue présidente de séance.

Après en avoir délibéré, le conseil d'administration décide à l'unanimité :

- D'APPROUVER le compte administratif 2024 du budget annexe CCAS.
- D'AUTORISER Monsieur le Président à signer toutes pièces issues de la présente.

Monsieur le Président et le Receveur municipal sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

Le secrétaire de séance
Marie-Claude SORREL



Le Président,
Lionel ARPIN

